



U.C.S.A.\_cgt

## **Contentieux électoraux : clap de fin**

# **La Cgc, la Cfdt et le Snj déboutés**

Ce 26 mai la Cgc, la Cfdt, le Snj et Sud, ainsi que le secrétaire national de la Cfdt en son nom personnel, ont été déboutés de l'intégralité de leurs demandes visant à faire annuler les protocoles électoraux par le Tribunal d'Instance du XVème arrondissement à Paris.

Non seulement leurs demandes sont considérées comme irrecevables mais de surcroît, le Juge les condamne "in solidum" (c'est-à-dire que chacun des plaignants est considéré comme responsable de l'ensemble) à régler 100 euros chacun au SNRT CGT ainsi qu'au SNJ CGT en application des dispositions de l'article 700 du Code de Procédure Civile (en gros pour l'encombrement des tribunaux).

Cette décision complète celle du Tribunal d'Instance de Bordeaux qui a débouté les mêmes plaignants sur le fond le 23 avril, et devance celle du tribunal de Lyon qui ce 27 mai a débouté la Cgc de sa demande de faire annuler les élections à Vaise et l'a condamnée à régler 1500 euros pour procédure inutile et abusive.

Ce grand chelem judiciaire devrait mettre un terme (sauf prolongation en cassation) à cette sorte de frénésie judiciaire qui semble avoir atteint ces différents acteurs, avec la Cgc en tête de gondole.

Tout cela commence à avoir un petit côté lassant après les saisines des DIRECCTE de Paris et d'ailleurs et les différentes manœuvres dilatoires qui auront quand même permis à cette alliance (pilotée par la Cgc) de tenir les rênes (et les finances) du CE pendant près de 5 ans (soit 2 années de plus que prévu).

Heureusement tout a une fin et le processus électoral devrait pouvoir se dérouler normalement les 15 juin et 6 juillet.

**Le premier tour aura donc lieu le 15 juin prochain. L'occasion pour les salariés du Siège de faire leur choix entre ceux qui construisent un avenir pour l'entreprise... et ceux qui préfèrent encombrer les tribunaux.**

Paris, le 28 mai 2015